RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 28 février 2020 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2018 portant fin de fonctions et nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du Conseil d'Etat

NOR: JUST2008777A

Le vice-président du Conseil d'Etat,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 121-14;

Vu le décret nº 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret nº 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies dⁱavances des organismes publics ;

Vu l'arrêté 3 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ses agents ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 avril 1995 instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès du Conseil d'Etat et habilitant le vice président du Conseil d'Etat à instituer ou à modifier des régies d'avances et des régies de recettes auprès des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs et instituant une régie d'avances et de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 portant fin de fonctions et nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du Conseil d'Etat ;

Arrête:

Article 1 er : A compter du Ier mars 2020, les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 31 janvier 2018 susvisé sont modifiés comme suit :

« Article 5 : Madame Valérie Markos, secrétaire administrative de classe supérieure, est nommée régisseuse suppléante d'avances et de recettes auprès du Conseil d'Etat en remplacement de Monsieur Tarik Mahjoubi,»

Article 2 : Le secrétaire général du Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la Justice.

Fait le 28 février 2020

Pour le vice-président du Conseil d'Etat, et par délégation,

Le secrétaire général du Conseil d'Etat,

Thierry-Xavier Girardot